

**Compte d'exploitation 2010.  
Assurance vie collective.**

2010

---

# Transparents par conviction, efficaces car prévoyants.



Chère lectrice, cher lecteur,

Dans tous les domaines, la transparence est plus demandée que jamais. Des informations sur pratiquement n'importe quel thème sont aujourd'hui disponibles à tout moment et, pour ainsi dire, plus aucun domaine n'échappe à un examen critique par les milieux intéressés. Le comportement des compagnies d'assurance est notamment passé au banc d'essai en ce moment.

L'Helvetia a toujours relevé les défis qui en résultent, par conviction: cette année encore, les éléments que l'Helvetia présente dans son compte d'exploitation relatif aux affaires vie collective (LPP) vont bien au-delà de ceux prescrits par les dispositions légales et administratives. La nouvelle publication «Helvetia – News sur le 2<sup>e</sup> pilier 2011» qui a été annoncée à toutes les entreprises affiliées vers la fin de l'exercice 2010 et mise à disposition sur Internet, nous a permis de répondre encore mieux au besoin d'information justifié de nos clients.

L'Helvetia peut se retourner sur un exercice 2010 satisfaisant et réussi. Les recettes de primes dans les affaires vie collective ont augmenté de 6.8% et, grâce à la qualité des nouvelles affaires, le nombre d'assurés s'élève désormais à 183'337, soit une hausse de plus de 5'000 personnes. En termes de primes périodiques, nous avons été en mesure de défendre notre position de numéro trois du secteur et de gagner de nouvelles parts de marché.

Malgré l'accroissement sensible des polices, les coûts de mise en œuvre n'ont que légèrement augmenté. Nous avons donc réussi à poursuivre la baisse des coûts par police. L'évolution concernant les placements de capitaux affiche également un bilan positif: en 2010, l'Helvetia a réussi à dégager un rendement satisfaisant grâce à une

politique de placement prévoyante et différenciée. Adaptée au risque et orientée vers une perspective à long terme, notre politique de placement se fonde sur le modèle d'assurance complète, qui garantit aux clients et clientes, à chaque instant, une couverture intégrale de leurs droits aux prestations. Notre réussite commerciale démontre que la demande d'un modèle d'assurance complète peut s'inscrire dans la durée.

Un succès continu n'est toutefois possible qu'au prix d'une action durable et prévoyante. Les affaires vie collective jouent toujours un rôle prédominant dans la stratégie 2015+, que l'Helvetia a élaborée l'an dernier pour l'ensemble de l'entreprise: les taux de croissance des dernières années nous confirment le besoin du marché, qui est essentiellement le fait des PME. Pour l'Helvetia, la prévoyance professionnelle constitue toujours l'une de ses composantes de base. Nous allons continuer à développer cette activité avec de nouveaux produits dans le domaine de l'assurance complète. Il s'agit en outre de proposer des produits alternatifs, qui promettent un meilleur potentiel de rendement, notamment en termes de placements. Toutefois, ces produits sont uniquement adaptés aux clients qui sont en mesure et ont l'intention d'assumer eux-mêmes la totalité ou une partie des risques de placement.

Chère lectrice, cher lecteur, la sécurité, la fiabilité et la franchise continueront à régir les grandes lignes de notre action à l'avenir. Ainsi, nous sommes convaincus de répondre non seulement aux exigences de notre époque, mais aussi – et surtout – à vos besoins.

Nous nous réjouissons de la poursuite de notre collaboration et vous remercions de votre confiance.

Helvetia Compagnie Suisse  
d'Assurances sur la Vie SA

Dr Philipp Gmür  
Président du Comité de direction

# Compte de résultat.

Le compte de résultat ci-après présente les produits et les charges de l'exercice 2010 de l'Helvetia Assurances dans les affaires vie collective. Il renseigne ainsi sur la nature, le montant et la composition du résultat de l'entreprise dans ce domaine d'affaires.

## Compte de résultat

en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires	2010	2009
<b>Produit</b>		
Primes d'épargne	1 717 757	1 587 333
Primes de risque	288 114	285 441
Primes de frais	84 432	84 077
Encaissement des primes brutes acquises	2 090 303	1 956 851
Produits directs des placements de capitaux	354 133	341 149
Résultat des cessions	1 905	-12 174
Résultat de change	-1 871	-18 650
Solde des revalorisations et amortissements	-6 269	4 254
Charges d'intérêt	-152	-3 927
Charges pour la gestion de la fortune	-15 276	-13 498
Produits des placements de capitaux (net)	332 470	297 154
Autres produits	9 804	9 931
Résultat de la réassurance	-13 710	-15 778
<b>Produit total</b>	<b>2 418 867</b>	<b>2 248 158</b>
<b>Charges</b>		
Prestations en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité	469 841	461 457
Prestations de libre passage	620 448	606 991
Valeurs de rachat suite à des résiliations de contrat	244 042	177 618
Prestations d'assurance	1 334 331	1 246 066
Avoirs de vieillesse	508 955	436 897
Réserves mathématiques des rentes	392 616	391 756
Polices de libre passage	14 407	1 782
Autres	99	20 966
Variation des provisions actuarielles	916 077	851 401
Frais de conclusion, de traitement des prestations et d'administration	86 007	84 543
Autres charges	5 043	6 705
Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents	23 311	25 303
Résultat annuel	54 098	34 140
<b>Charges totales</b>	<b>2 418 867</b>	<b>2 248 158</b>

# Chiffres du bilan.

Dans le bilan ci-après, l'Helvetia Assurances renseigne sur la provenance et l'affectation du capital attribué à ses affaires vie collective.

## Bilan

en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires	31.12.2010		31.12.2009	
<b>Actifs<sup>1</sup></b>				
<b>Placements de capitaux</b>				
Liquidités et dépôts à terme	816 365	6.64%	590 915	5.20%
Titres à revenu fixe	7 052 552	57.39%	6 602 135	58.11%
Hypothèques et autres créances nominales	2 225 685	18.11%	2 018 992	17.77%
Actions et parts de fonds de placement	630 429	5.13%	517 909	4.56%
Private equity et hedge funds	80 031	0.65%	96 026	0.85%
Placements dans des participations et des entreprises liées	43 539	0.35%	51 386	0.45%
Immeubles	1 388 513	11.30%	1 464 722	12.89%
Autres placements de capitaux	52 397	0.43%	18 656	0.17%
<b>Total</b>	<b>12 289 511</b>		<b>11 360 741</b>	
<b>Passifs<sup>1</sup></b>				
<b>Provisions actuarielles brutes</b>				
Avoirs de vieillesse	7 257 408		6 748 453	
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	2 341 524		1 988 169	
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	1 092 844		1 053 583	
Polices de libre passage	276 385		261 978	
Provision pour sinistres survenus à régler	294 832		305 804	
Fonds de renchérissement	267 242		257 120	
Parts d'excédents créditées	113 669		116 809	
Autres provisions actuarielles	16 737		56	
<b>Total</b>	<b>11 660 641</b>		<b>10 731 972</b>	

<sup>1</sup> Extrait du bilan conformément au schéma de publication de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

# Placements de capitaux.

## L'année de placement 2010

Bien que l'économie mondiale ait pu sortir assez vite de la récession et retrouvé le chemin d'une croissance solide grâce à l'évolution dynamique en Asie du Sud-Est, les marchés financiers se sont montrés incertains et fragiles. La crise de la dette en Europe et le chômage toujours aussi élevé en Amérique ont notamment pesé sur cette évolution. Les banques centrales ont été contraintes de poursuivre leur politique monétaire offensive et de maintenir les taux d'intérêt à un bas niveau. Par conséquent, les rendements des obligations de la Confédération à 10 ans en Suisse sont temporairement tombés à 1%. Les marchés d'actions ont été volatils au cours de l'année, mais ont majoritairement clôturé dans le vert. Certains marchés ont certes enregistré des plus-values respectables à deux chiffres, mais ces gains ont toutefois été annihilés pour les investisseurs en francs suisses, en raison de la faiblesse prononcée de l'euro et du dollar. Malgré la baisse des rendements sur le marché, l'Helvetia a été en mesure d'accroître le revenu des placements et le rendement direct du portefeuille par rapport à l'année précédente.

## Stabilité de la structure de placement

Durant l'exercice sous revue, le volume des placements a augmenté de CHF 900 millions du fait de la croissance. Les nouveaux fonds ont principalement été investis en titres à revenu fixe, en hypothèques et, pour une petite partie d'entre eux, en actions. La structure des placements n'a que très peu changé. Avec une part de 57%, les titres à

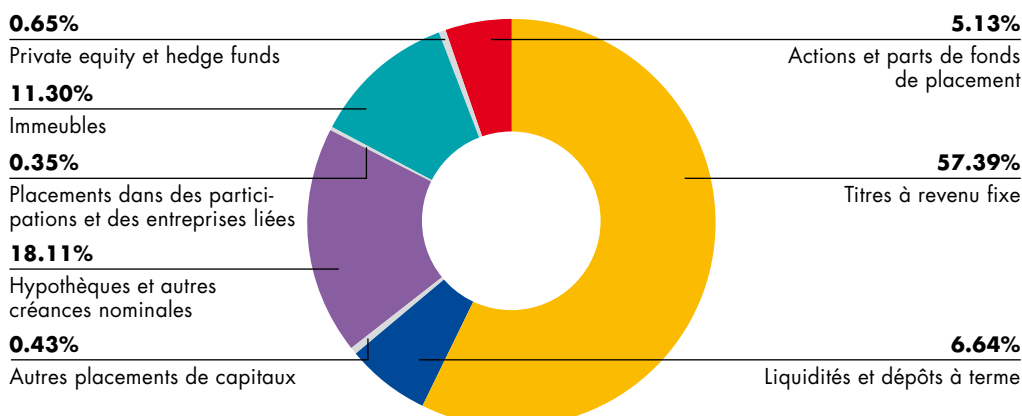
revenu fixe constituent la catégorie de placements la plus importante. Viennent ensuite les hypothèques et les autres créances nominales (18%) ainsi que les immeubles (11%). Les 14% restants se répartissent pour l'essentiel entre les actions et les liquidités. Le portefeuille est d'une grande qualité durable. Les obligations disposent d'une qualité des débiteurs inchangée et affichent une notation A, à quelques exceptions près, la part des titres notés AA et AAA étant toujours prépondérante. Il n'y a pas eu de défaillances durant l'exercice sous revue. Les immeubles et les hypothèques ont connu une évolution favorable et généré des produits stables.

## Une politique de couverture réussie

En raison de la volatilité des marchés, les actions et les monnaies ont été couvertes toute l'année à un haut niveau. Cela s'est avéré payant, notamment en ce qui concerne les monnaies. La dépréciation accentuée du dollar et de l'euro, qui a occasionné des pertes sensibles sur les engagements sous-jacents, a pratiquement été éliminée entièrement grâce à des gains correspondants sur les instruments de couverture. Ainsi, le revenu des placements n'a été affecté que de façon marginale par la baisse des taux de change. Le concept de couverture éprouvé de longue date a une nouvelle fois fait ses preuves.

## Allocation d'actifs

Total des placements de capitaux par catégorie de placement au 31.12.2010 (en % de la valeur comptable)



### Augmentation du revenu des placements

Le produit des placements de capitaux a augmenté de CHF 37 millions par rapport à 2009 et s'établit à CHF 348 millions. Cette hausse s'explique par un volume des placements plus important, mais aussi par l'augmentation du rendement de 2.90% à 2.94%, et ce en dépit de la baisse des taux d'intérêt. La performance a, quant à elle, reculé à 3.11%, les marchés actions ayant enregistré des plus-values nettement moins importantes qu'au cours de l'année précédente, qui avait été excellente.

État au 31.12.2010, en 1 000 CHF	Valeur comptable	Valeur de marché
<b>Total des placements de capitaux</b>		
Au début de l'exercice	11 360 741	11 745 920
À la fin de l'exercice	12 289 511	12 706 880
<b>Réserves d'évaluation</b>		
Au début de l'exercice		385 179
À la fin de l'exercice		417 369
Variation		32 190

État au 31.12.2010, en 1 000 CHF	brut <sup>1</sup>	net <sup>2</sup>
<b>Produit des placements de capitaux</b>		
Produit des placements de capitaux	347 746	332 470
Rendement sur valeurs comptables	2.94%	2.81%
Performance aux valeurs marchandes	3.11%	2.98%

<sup>1</sup> y compris la charge d'intérêts; avant compensation des coûts de la gestion de fortune

<sup>2</sup> y compris la charge d'intérêts; après compensation des coûts de la gestion de fortune

# Quote-part minimum.

## Affaires rattachées à la quote-part minimum

Les dispositions légales concernant la quote-part minimum stipulent que 90% au moins des revenus sont à utiliser en faveur des assurés, une mesure permettant de garantir à ces derniers une participation équitable au bénéfice réalisé par la compagnie d'assurances.

État au 31.12.2010, en 1 000 CHF	Épargne	Risque	Frais	Total
Produit total brut	295 024	192 022	54 675	541 721
Prestations affectées	-217 732	-94 596	-51 072	-363 400
<b>Résultat brut</b>	<b>77 292</b>	<b>97 426</b>	<b>3 603</b>	<b>178 321</b>
Risque de longévité				-64 700
Lacunes de couverture en cas de transformation en rentes				-49 300
Renforcements pour les rentes d'invalidité et de survivants				-13 900
Garanties d'intérêt				-1 500
Renforcement ou dissolution de provisions techniques				-129 400
Attribution au fonds d'excédents				-9 014
<b>Résultat d'exploitation des affaires rattachées à la quote-part minimum</b>				<b>39 907</b>
<b>Quote-part de distribution</b>				<b>92.6%</b>

En 2010, l'Helvetia a affecté CHF 501.8 millions au profit des assurés dans les affaires rattachées à la quote-part minimum. Cela correspond à une quote-part de distribution de 92.6%.

Les composantes suivantes font partie des prestations en faveur des assurés:

- Prestations directement affectées aux processus Épargne, Risque et Coûts (cf. le tableau ci-contre): CHF 363.4 millions
- Renforcement des réserves: CHF 129.4 millions
- Attribution au fonds d'excédents: CHF 9.0 millions

La sécurité des fonds de prévoyance revêt une priorité absolue à l'Helvetia. Pour compenser les variations futures et ainsi garantir une grande continuité des résultats, les renforcements des provisions techniques ont également été complétés en 2010. Nous tenons ainsi suffisamment compte des conditions-cadres démographiques et économiques.

Les lacunes de couverture qui naissent de la différence entre le taux légal de conversion des rentes et le taux exact de conversion des rentes d'un point de vue actuariel sont l'une des conséquences de ces conditions-cadres. Par rap-

port aux avoirs de vieillesse obligatoires des assurés actifs et invalides, le besoin de financement des lacunes de couverture représente actuellement quelque 0.4%.

## Sources de produits et principaux postes de charge en rapport avec les trois processus

Processus	Produits	Prestations
Épargne	Produit net des placements de capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, transformation de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Risque	Prime de risque	Paiement des prestations d'invalidité et des prestations de survivants, constitution des réserves mathématiques pour de nouvelles rentes
Frais	Prime de frais	Prestations de service dans le cadre de la gestion de solutions de prévoyance et d'assurance ainsi que du conseil à la clientèle

## Affaires non rattachées à la quote-part minimum

Les contrats qui disposent d'une réglementation spéciale de la participation aux excédents échappent totalement ou partiellement aux dispositions légales relatives à la quote-part minimum. Les sources de résultat et leur affectation dans le domaine d'activité non rattaché à la quote-part minimum sont représentées ci-après:

État au 31.12.2010, en 1 000 CHF	Épargne	Risque	Frais	Total
Produit total brut	37 446	96 092	29 757	163 295
Prestations affectées	-34 890	-46 799	-16 018	-97 707
<b>Résultat brut</b>	<b>2 556</b>	<b>49 293</b>	<b>13 739</b>	<b>65 588</b>
Risque de longévité				-25 300
Lacunes de couverture en cas de transformation en rentes				-5 200
Renforcements pour les rentes d'invalidité et de survivants				-6 600
Garanties d'intérêt				0
Renforcement ou dissolution de provisions techniques				-37 100
Attribution au fonds d'excédents				-14 297
<b>Résultat d'exploitation des affaires non rattachées à la quote-part minimum</b>				<b>14 191</b>
<b>Quote-part de distribution</b>				<b>91.3%</b>

Les contrats qui disposent d'une réglementation spéciale de la participation aux excédents incluent notamment

- des contrats avec propre compte de profits et pertes (autrement dit propres groupes de participation aux bénéfices): dans ce cas, la participation aux bénéfices sous forme d'excédents est fonction de l'évolution des sinistres du contrat en question;
- des contrats dans lesquels le preneur d'assurance assume lui-même le risque de placement et participe donc directement au revenu du capital.

Les fondations collectives Swisscanto en tant qu'institutions de prévoyance avec propre groupe de participation aux bénéfices marquent notamment le résultat des affaires non rattachées à la quote-part minimum. Les affaires Swisscanto couvrent bien un tiers du portefeuille global de l'Helvetia à l'aune du nombre de personnes assurées. Le risque de placement de ce secteur n'est pas réassuré auprès de l'Helvetia.

## Récapitulation du résultat d'exploitation

État au 31.12.2010, en 1 000 CHF	Rattaché à la quote-part minimum		Non rattaché à la quote-part minimum		Total
Épargne	295 024		37 446		332 470
Risque	192 022		96 092		288 114
Frais	54 675		29 757		84 432
Produit total brut	541 721	100.0%	163 295	100.0%	705 016
Prestations en faveur des assurés	-501 814	92.6%	-149 104	91.3%	-650 918
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>39 907</b>	<b>7.4%</b>	<b>14 191</b>	<b>8.7%</b>	<b>54 098</b>



# Fonds d'excédents.

Sur la base du résultat 2010, CHF 23.3 millions au total ont pu être attribués au fonds d'excédents pour les affaires vie collective. Sur ce montant, CHF 9.0 millions concernent les affaires rattachées à la quote-part minimum.

## Évolution du fonds d'excédents pour les affaires vie collective

en 1 000 CHF	Rattaché à la quote-part minimum	Non rattaché à la quote-part minimum	Total
État au 31.12.2009	125 436	37 982	163 418
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents	9 014	14 297	23 311
Distribution aux institutions de prévoyance	-19 764	-32 805	-52 569
<b>État au 31.12.2010</b>	<b>114 686</b>	<b>19 474</b>	<b>134 160</b>

Dans le domaine soumis à la quote-part minimum, des excédents à hauteur de CHF 19.8 millions ont été distribués en 2010. Il s'agit de l'excédent de risque 2009 crédité aux institutions de prévoyance à terme échu le 01.01.2010 ainsi que de la participation aux excédents 2010 des polices de libre passage.

Le résultat d'exploitation 2010 solide et une politique d'excédents qui a accordé, ces dernières années, la priorité à la continuité et à la stabilité permettent à l'Helvetia d'accroître substantiellement la participation aux excédents par rapport à l'année précédente. Les excédents suivants sont crédités le 01.01.2011 à terme échu pour l'exercice 2010:

### Excédent de risque pour l'année 2010<sup>1</sup>

en %	Taux d'excédent
Sur les primes de risque invalidité	10
Sur les primes de risque au décès	25

<sup>1</sup> Les clients bénéficiant d'une convention spécifique pour les excédents et d'assurances collectives en dehors de la prévoyance professionnelle sont exclus de l'excédent de risque.

### Excédent d'intérêts et rendement total pour l'année 2010<sup>2</sup>

en %	Taux d'excédent	Rémunération garantie	Rendement global
Avoir de vieillesse LPP	0.1	2.0	2.1
Avoir de vieillesse surobligatoire	0.5	2.0	2.5

<sup>2</sup> S'applique aux solutions d'assurance complète des fondations collectives de l'Helvetia et des fondations autonomes avec un contrat d'assurance complète

La rémunération globale de l'avoir de vieillesse obligatoire est inférieure de 0.4% à celle de l'avoir de vieillesse surobligatoire, car cela correspond aux pertes de conversion dans le régime obligatoire.

### Le fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour participations futures aux excédents. Il vise à offrir aux clients une participation stable à long terme aux excédents et à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires. Son contenu peut être utilisé uniquement en faveur des assurés dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Selon l'ordonnance sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (OS), les montants du compte d'exploitation attribués au fonds d'excédents doivent être distribués au plus tard dans les cinq ans, mais au maximum à concurrence des deux tiers du fonds d'excédents.

# Autres chiffres-clés.

## Fonds de renchérissement

Le fonds de renchérissement correspond à une provision actuarielle. Il sert au financement de l'adaptation future des rentes d'invalidité et de survivants courantes à l'évolution des prix, conformément à la LPP.

## Évolution du fonds de renchérissement

en 1 000 CHF

État au 31.12.2009	257 120
Primes de renchérissement encaissées	8 062
Intérêt tarifaire	3 255
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	-1 195
<b>État au 31.12.2010</b>	<b>267 242</b>

## Adaptation des rentes

L'adaptation des rentes à l'évolution des prix se fonde sur l'art. 36 LPP. La compensation de renchérissement est accordée pour la première fois après trois ans de rente. Les adaptations supplémentaires sont concomitantes avec l'adaptation des rentes AVS. Du fait de cette réglementation, les rentes obligatoires de survivants et d'invalidité sont adaptées comme suit au 01.01.2010:

Début de la rente en année/pendant la période	Taux d'adaptation en %
1985–2005	0.0
2006	2.7

Les taux d'adaptation sont respectivement déterminés et publiés par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

## Nombre d'assurés et de contrats à la fin de l'exercice comptable

	2010	2009
Assurés actifs	154 425	149 745
Bénéficiaires de rentes	17 543	16 918
Polices de libre passage	11 369	11 497
<b>Nombre d'assurés</b>	<b>183 337</b>	<b>178 161</b>
<b>Nombre de contrats collectifs</b>	<b>16 653</b>	<b>16 205</b>

## Taux d'intérêt et de conversion 2010

	Régime subobligatoire en %
Taux d'intérêt des avoirs de vieillesse	2.000
Hommes (âge: 65 ans)	5.835
Femmes (âge: 64 ans)	5.574

## Coûts de mise en œuvre

en 1 000 CHF	2010	2009
Frais d'acquisition	19 192	24 082
Charges de traitement des prestations	6 268	6 706
Dépenses d'administration générale	60 547	53 755
Part de réassurance dans les frais d'administration	-7 887	-6 610
<b>Total des coûts de mise en œuvre</b>	<b>78 120</b>	<b>77 933</b>
Coûts de mise en œuvre moyens par assuré (en CHF)	426	437
Prime de frais moyenne par assuré (en CHF)	461	472

En 2010, l'Helvetia a enregistré une forte croissance du nombre de contrats mais aussi du nombre de personnes assurées. Les coûts de mise en œuvre ont légèrement augmenté de ce fait. En raison d'une modification des attributions de frais, la répartition des coûts de mise en œuvre 2010 entre les catégories Frais d'acquisition et Dépenses d'administration générale n'est pas comparable avec celle de l'année précédente. La charge des coûts moyenne a pu être abaissée à CHF 426 par personne.

Le calcul des coûts moyens par personne assurée tient compte de tous les types d'assurances (assurance complète, assurance de risque, etc.), qui se distinguent cependant par l'étendue des prestations et donc par les coûts.

## Coûts de la gestion de fortune

en 1 000 CHF	2010	2009
Total des placements de capitaux moyen aux valeurs marchandes	12 226 400	11 003 561
Charges pour la gestion de la fortune	15 276	13 498
Coûts de la gestion de fortune en % du total des placements de capitaux	0.12	0.12

Les coûts de la gestion de fortune incluent tous les coûts internes en relation avec l'activité de placement et les frais externes (droits de garde, autres commissions, coûts des placements alternatifs, etc.).

Les frais de transaction et les dépenses afférentes aux immeubles ne sont pas compris; ceux-ci sont imputés sur les produits correspondants, comme cela se pratique habituellement dans le secteur. En 2010, le taux de frais de l'Helvetia de 0.12% du portefeuille moyen de placements de capitaux est aussi nettement inférieur à la moyenne actuelle du secteur.

**Helvetia Compagnie Suisse  
d'Assurances sur la Vie SA**  
St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle  
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001  
[www.helvetia.ch](http://www.helvetia.ch)

